



FICHE D'INSCRIPTION - 2023/2024

RENOUELEMENT NOUVELLE ADHESION

6, avenue le Goffic
35740 PACÉ

02 99 60 14 72 - accueilmjcpace@gmail.com / www.mjcpace.com

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADHERENT·E

Sexe : F - M Date de naissance : _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Profession : _____

Téléphone portable : _____ Mail : _____

Téléphone fixe : _____

Droit à l'image (*rayer les mentions inutiles)

J'autorise / Je n'autorise pas * la MJC à me photographier / à photographier mon enfant* et à utiliser ces photos ou vidéos, prises dans le cadre d'une activité, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.

Note aux adhérent·es

Toute communication sur une activité ou événement MJC (presse, site internet, réseaux sociaux...) faite à la seule initiative d'un ou plusieurs adhérent·es est sous l'entière responsabilité de son ou ses auteur·es

Quotient familial :

TARIF CARTE D'ADHESION			
Enfant jusqu'à 15 ans	10,00 €	Adulte	14,50 €
Etudiant.e , sans emploi	11,50 €	Adhésion stage	8,00 €
Adhésion familiale (3 pers.minimum)	26,00 €		

Activités	Montant	CODE
	TOTAL	

FONCTIONNEMENT ATELIERS

Un planning de **30 cours** (pour les activités hebdomadaires) est remis à l'inscription (n'hésitez pas à le demander). La MJC se réserve le droit de modifier, de reporter voire d'annuler un atelier en cas de nombre insuffisant d'inscrit·es ou pour tout autre cas de force majeure (arrêt maladie de l'intervenant·e, intempéries...).

POUR LES MINEURS (obligatoire)

Nom du parent : Profession :

Nom du parent : Profession :

Téléphones urgence :

Adresse du responsable légal (si différente de l'adresse de l'adhérent·e) :

Date de naissance du responsable légal :

Nous vous informons également de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes, couvrant les dommages corporels auxquels peuvent s'exposer les mineurs dans les activités auxquelles ils participent (Code de l'action sociale et des familles, décret n° 2002-538 du 12 avril 2002).

Note aux parents inscrivant leur(s) enfant(s) mineur(s) aux activités de la MJC

Soucieux de la sécurité des enfants, nous demandons aux parents :

- 1. de s'assurer que l'animateur ou l'animatrice d'atelier est bien présent·e au cours** en lui confiant directement la prise en charge de leur(s) enfant(s) dans la salle d'activités à l'heure du début de la séance indiquée sur le programme d'activités ;
- 2. de récupérer leur(s) enfant(s) dans la salle d'activité à l'horaire de fin de cours** indiqué sur le programme d'activités.

Nous rappelons que la MJC se décharge de toute responsabilité en cas de non respect de ces consignes.

En cas d'absence de l'animateur·ice, la MJC, si elle est prévenue suffisamment à l'avance, informe les adhérent·es par sms, e-mail et par voie d'affichage, sur la porte de la salle d'activités ainsi que sur la porte principale de la MJC ;

- 3. de transmettre à l'animateur·ice** toutes informations nécessaires à l'encadrement de votre enfant (santé...)

PIÈCES A FOURNIR POUR COMPLÉTER L'INSCRIPTION

Un dossier incomplet ne garantit pas une place dans l'activité choisie

- **Règlement** carte d'adhésion + activité(s)
- **Conditions de remboursement** signées
- **Justificatif de Quotient Familial** (disponible sur le site de la CAF).
En cas de non remise le tarif le plus élevé sera appliqué.
- **Copie du certificat médical** obligatoire à fournir CHAQUE année (valable 1 an pour les + de 70 ans et 3 ans pour les autres adhérents), la MJC ne conservant pas les données personnelles d'une saison à l'autre) (voir liste des activités concernées sur le site internet de la MJC)
L'inscription ne sera définitive qu'après remise de ce certificat.

J'ai bien pris connaissance de l'ensemble des informations contenues sur cette fiche d'inscription, et m'engage, par mon adhésion, à respecter les valeurs et principes de fonctionnement de la MJC de Pacé.

Date

Signature

RGPD :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la MJC PACE ne font l'objet que d'un traitement interne à des fins statistiques et de fonctionnement. Sauf exception en cas de contentieux, les données sont conservées pendant une durée de 3 ans suivant la fin de la saison. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits « Informatique et Libertés ».

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le secrétariat.



CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

A REMPLIR DANS TOUS LES CAS : **RENOUVELLEMENT** OU **NOUVELLE ADHÉSION**

Votre inscription à la MJC vous engage à vous acquitter des frais liés à votre activité. Si vous êtes nouvel·le adhérent·e ou si vous souhaitez essayer une nouvelle activité, vous bénéficiez de **deux séances d'essai** consécutives à la date du début des cours ou à votre date d'inscription, si celle-ci a lieu en cours d'année. Si vous ne souhaitez pas poursuivre cette activité, vous devrez le signaler **au secrétariat de la MJC** (aux horaires d'ouverture ou par courrier/mail). Passé un délai de **1 semaine maximum** votre demande ne sera pas étudiée.

Attention : le fait de le signaler à l'animateur·rice ne suffit pas, c'est en passant par le secrétariat que l'annulation est effective.

Remboursement accordé si :

- *Présentation d'un certificat médical d'arrêt de 3 mois interdisant la pratique de l'activité*
- *Déménagement à plus de 50 km*
- *Licenciement*
- *Pour les mineurs inadéquation d'emploi du temps (délai supplémentaire jusqu'au 1er octobre 2023)*

Remboursement calculé à la date de la demande

Je soussigné·e :

(le cas échéant : parent de :))

Déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement citées ci-dessus

Fait en deux exemplaires l'un pour chaque partie, le

Signature (suivi de la mention « lu et approuvé »)



CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

A REMPLIR DANS TOUS LES CAS : **RENOUVELLEMENT** OU **NOUVELLE ADHÉSION**

Votre inscription à la MJC vous engage à vous acquitter des frais liés à votre activité. Si vous êtes nouvel·le adhérent·e ou si vous souhaitez essayer une nouvelle activité, vous bénéficiez de **deux séances d'essai** consécutives à la date du début des cours ou à votre date d'inscription, si celle-ci a lieu en cours d'année.

Si vous ne souhaitez pas poursuivre cette activité, vous devrez le signaler **au secrétariat de la MJC** (aux horaires d'ouverture ou par courrier/mail). Passé un délai de **1 semaine maximum** votre demande ne sera pas étudiée.

Attention : le fait de le signaler à l'animateur·rice ne suffit pas, c'est en passant par le secrétariat que l'annulation est effective.

Remboursement accordé si :

- *Présentation d'un certificat médical d'arrêt de 3 mois interdisant la pratique de l'activité*
- *Déménagement à plus de 50 km*
- *Licenciement*
- *Pour les mineurs inadéquation d'emploi du temps (délai supplémentaire jusqu'au 1er octobre 2023).*

Remboursement calculé à la date de la demande

Je soussigné·e :

(le cas échéant : parent de :))

Déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement citées ci-dessus

Fait en deux exemplaires l'un pour chaque partie, le

Signature (suivi de la mention « lu et approuvé »)